



Si tu es un enfant ou un jeune pris en charge par la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton, tu as les DROITS suivants :

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi ce que tu penses réellement de ce qui se passe dans ta vie.

Tu as le droit de demander aux adultes qui travaillent avec toi de t'expliquer pourquoi ils prennent certaines décisions à propos de ta vie, d'écouter ce que tu as à leur dire et de répondre à tes questions concernant ces décisions. Ils doivent tenir compte de ce que tu désires.

Tu as le droit d'exiger que les personnes te demandent ton opinion sur les services qui devraient le mieux vous aider, toi et ta famille. Lorsque les adultes qui travaillent avec toi prendront des décisions à ce sujet, ils t'en parleront et tiendront compte de ton opinion.

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi si tu es insatisfait(e) des décisions qui sont prises ou des services qui sont en place. Ces adultes ne seront pas fâchés contre toi, ne te traiteront pas différemment et ne te puniront pas.

Tu as le droit d'être mis(e) au courant de ces droits dans un langage que tu comprendras.

Tu as le droit de demander à ton chargé ou à ta chargée de cas qu'une autre personne t'aide à mieux comprendre tes droits.

Tu as le droit d'indiquer aux adultes qui travaillent avec toi si d'autres personnes dans ta vie pourraient les aider à prendre les meilleures décisions pour toi et ta famille.

Tu as le droit de recevoir de la Société des services qui sont exempts de violence. Tu as le droit de ne pas être détenu(e) ni retenu(e), sauf dans les situations permises par la loi.

Tu as le droit qu'on te dise, d'une manière que tu peux comprendre, que si tu as des préoccupations, tu peux porter plainte auprès de la Société ou encore communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario qui écoutera tes préoccupations et pourra t'aider à les résoudre. (La liste des façons d'exprimer ses préoccupations se trouve au verso.)



Si tu es un enfant ou un jeune pris en charge par la Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton, tu as les DROITS suivants :

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi ce que tu penses réellement de ce qui se passe dans ta vie.

Tu as le droit de demander aux adultes qui travaillent avec toi de t'expliquer pourquoi ils prennent certaines décisions à propos de ta vie, d'écouter ce que tu as à leur dire et de répondre à tes questions concernant ces décisions. Ils doivent tenir compte de ce que tu désires.

Tu as le droit d'exiger que les personnes te demandent ton opinion sur les services qui devraient le mieux vous aider, toi et ta famille. Lorsque les adultes qui travaillent avec toi prendront des décisions à ce sujet, ils t'en parleront et tiendront compte de ton opinion.

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi si tu es insatisfait(e) des décisions qui sont prises ou des services qui sont en place. Ces adultes ne seront pas fâchés contre toi, ne te traiteront pas différemment et ne te puniront pas.

Tu as le droit d'être mis(e) au courant de ces droits dans un langage que tu comprendras.

Tu as le droit de demander à ton chargé ou à ta chargée de cas qu'une autre personne t'aide à mieux comprendre tes droits.

Tu as le droit d'indiquer aux adultes qui travaillent avec toi si d'autres personnes dans ta vie pourraient les aider à prendre les meilleures décisions pour toi et ta famille.

Tu as le droit de recevoir de la Société des services qui sont exempts de violence. Tu as le droit de ne pas être détenu(e) ni retenu(e), sauf dans les situations permises par la loi.

Tu as le droit qu'on te dise, d'une manière que tu peux comprendre, que si tu as des préoccupations, tu peux porter plainte auprès de la Société ou encore communiquer avec le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario qui écoutera tes préoccupations et pourra t'aider à les résoudre. (La liste des façons d'exprimer ses préoccupations se trouve au verso.)



Déposer une plainte

Si tu es insatisfait(e) de la façon dont la Société d'aide à l'enfance catholique (SAEC) travaille avec toi et ta famille, tu peux faire valoir tes préoccupations à la SAEC de ces façons :

- Tu peux en parler à ton chargé ou à ta chargée de cas
- Tu peux en parler au patron de ton chargé ou de ta chargée de cas (superviseur(e))
- Tu peux remplir un formulaire de plainte en format papier ou en ligne à l'adresse www.hamiltonccas.on.ca. (Tu peux demander à quelqu'un de t'aider à remplir le formulaire.)

Ou encore :

Tu peux parler de tes préoccupations à l'Ombudsman de l'Ontario.

Ombudsman de l'Ontario

Numéro sans frais : 1 800 263-2841

Site Web : www.ombudsman.on.ca

Nom du chargé/de la chargée de cas :

Son numéro de téléphone : _____

La Société d'aide à l'enfance catholique est un organisme désigné offrant des services en français.

Déposer une plainte

Si tu es insatisfait(e) de la façon dont la Société d'aide à l'enfance catholique (SAEC) travaille avec toi et ta famille, tu peux faire valoir tes préoccupations à la SAEC de ces façons :

- Tu peux en parler à ton chargé ou à ta chargée de cas
- Tu peux en parler au patron de ton chargé ou de ta chargée de cas (superviseur(e))
- Tu peux remplir un formulaire de plainte en format papier ou en ligne à l'adresse www.hamiltonccas.on.ca. (Tu peux demander à quelqu'un de t'aider à remplir le formulaire.)

Ou encore :

Tu peux parler de tes préoccupations à l'Ombudsman de l'Ontario.

Ombudsman de l'Ontario

Numéro sans frais : 1 800 263-2841

Site Web : www.ombudsman.on.ca

Nom du chargé/de la chargée de cas :

Son numéro de téléphone : _____

La Société d'aide à l'enfance catholique est un organisme désigné offrant des services en français.

La Société d'aide à
l'enfance catholique de
Hamilton

(905) 525-2012 APRÈS HEURES (905) 522-8053
EN FRANÇAIS 1 (855) 550-3571
www.hamiltonccas.on.ca @hamiltonccas

La Société d'aide à
l'enfance catholique de
Hamilton

(905) 525-2012 APRÈS HEURES (905) 522-8053
EN FRANÇAIS 1 (855) 550-3571
www.hamiltonccas.on.ca @hamiltonccas